



Groove Association

1. Règlement général:

Tout les participants doivent acheter un billet pour l'événement (la qualification à Marin Centre est gratuite), en cas de qualification Groove Session vous remboursera le billet en cash. Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au 17 novembre 2019. La pré-inscription en ligne doit être remplie et approuvée par le représentant légal (pour les mineurs). A noter qu'il faut confirmer l'inscription le jour de l'événement et être en possession d'une pièce d'identité valable. Groove se réserve le droit de changer le règlement à tout moment pour le bon déroulement de l'évènement.

1vs1 Qualification Kids

LIEU: Marin Centre, Rue de la Fleur-de-Lys 26, 2074 Marin-Epagnier

CONCOURS réservé uniquement aux enfants jusqu'à 14 ans. L'âge correspond à l'âge de l'enfant au jour du 23 novembre 2019.

INSCRIPTION – Le nombre limite de participants est de 50 danseurs/danseuses.

LE DÉROULEMENT– Chaque danseur/danseuse effectue un passage d'exhibition. Au terme de ce passage d'exhibition, le jury choisira 8 danseurs/danseuses qui se qualifieront pour le 2vs2 international.

1vs1 Qualification Senior

LIEU: Marin Centre, Rue de la Fleur-de-Lys 26, 2074 Marin-Epagnier

CONCOURS réservé à partir de 18 ans.

INSCRIPTION – Le nombre limite de participants est de 50 danseurs/danseuses.

LE DÉROULEMENT – Chaque danseur/danseuse effectue un passage d'exhibition. Au terme de ce passage d'exhibition, le jury choisira 8 danseurs/danseuses qui se qualifieront pour le 2vs2 international.

2vs2 International Battle

LIEU: Centre de Vie, Mille-Boilles 4, 2000 Neuchâtel

Groove se réserve le droit de changer le règlement à tout moment pour le bon déroulement de l'évènement.

LE DÉROULEMENT – Il y a 32 participants formant 16 duos. 16 des meilleurs danseurs mondiaux (8 "Kids" et 8 "Seniors") seront invités. Les 2 concours qualificatifs 1vs1 permettront aux amateurs (8 "Kids" et 8 "Seniors") de se joindre aux invités internationaux. Les duos sont composés d'un kid et d'un senior, sans faire de distinction entre les danseurs qualifiés ou invités, ceci au moyen d'un tirage au sort. Les danseurs/danseuses sont les uniques personnes étant autorisées à être sur la scène. Ni parents, ni coach ni amis sont acceptés sur scène.

CASH ET PRIX – ½ finalistes perdants: 100.- CHF par duo (50% pour l'enfant, 50% pour l'adulte)

2ème place: 500.- CHF (50% pour l'enfant, 50% pour l'adulte)

1ère place: 800.- CHF (50% pour l'enfant, 50% pour l'adulte)

Les deux vainqueurs reçoivent également la bague exclusive Groove Session ainsi que de nombreux autres cadeaux.

2. Système de jugement

Le système utilisé est le and8 Judge System qui permettra aux danseurs et au public de connaître les résultats, qui seront affichés sur les différents écrans, ce qui permettra au public et aux participant(e)s une lecture claire des résultats.

3. Respect, attitudes et disqualification

L'organisateur, en accord avec le jury, se réserve le droit de disqualifier tout participant ayant une attitude déplacée ou violente. Il est interdit de toucher son adversaire et tous les gestes violents, obscènes ou dégradants vis-à-vis de son adversaire ou n'importe qui d'autre seront également source de disqualification.

4. Risques et accidents

Les risques liés à la pratique de cette discipline sont assumés par les danseurs. L'association Groove décline toute responsabilité en cas de blessures ou d'accidents avant, pendant ou après l'évènement. L'association Groove décline également toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets quels qu'ils soient.

5. Droit d'image

Le danseur autorise l'Association Groove, sociétés apparentées à l'Association Groove ou tout tiers, qu'elles pourraient autoriser à capturer et utiliser les enregistrements audio et vidéo et les photographies de l'évènement et à utiliser son nom, son image, sa voix, son apparence, ses faits et gestes et tout élément biographique à toutes fins commerciales, promotionnelles ou autres, et cela, sur tous supports, partout dans le monde et sans limitation dans le temps.

L'Association Groove aura le droit d'utiliser, exploiter, diffuser, reproduire et/ou mettre à disposition du public les éléments enregistrés pendant l'évènement et relatif à celui-ci sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, Internet. L'Association Groove aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification sur les éléments enregistrés et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune. L'Association Groove disposera du droit de transférer une partie ou la totalité de ces droits à des partenaires contractuels présents ou à venir.

Le danseur ne sera pas en mesure d'approuver la manière dont son image sera utilisée et il comprend qu'il ne sera peut-être pas mentionné comme participant à l'évènement. Il n'espère pas obtenir de compensation financière pour son apparition dans tout élément audio/visuel lié à l'évènement.

En concluant l'inscription, le danseur accepte et approuve les conditions générales sur le droit d'image à l'évènement et le règlement de l'Association Groove.